

Que s'est-il passé cette semaine sur le marché de la santé ?

CHEZ NOS CLIENTS ET PROSPECTS

Rapprochement : Intériale fait un pas vers le groupe Vyv

News Assurances Pro - 03/07/2019

- L'assemblée générale d'Intériale a donné mandat à son conseil d'administration pour négocier avec le groupe Vyv les conditions d'un rapprochement. Les négociations vont bon train, à l'heure où la mutuelle de la fonction publique cherche un nouveau Directeur Général. Le Président du groupe Intériale, Gilles Bachelier, discute avec le groupe Vyv depuis quelques mois.
- C'est donc officiel, Intériale cherche à se rapprocher du groupe Vyv, même si le partenariat pourrait prendre plusieurs formes (UGM ou UMG) et si la date de ce rapprochement n'est pas encore définie. L'arrivée d'Intériale dans le groupe Vyv est vue d'un bon œil par les présidents mutualistes du groupe. Roland Berthilier, président de la MGEN, affirme : « Le groupe Vyv est constitué de mutuelles complémentaires. Si Intériale redevient mutualiste, elle sera la bienvenue dans le groupe Vyv. Cela nous permettrait d'être présents au Ministère de l'Intérieur.»
- Il reste cependant quelques difficultés. Par exemple, le partenariat entre Intériale et Axa sur l'Éducation Nationale est gênant. «Notre concurrent sur l'Éducation nationale n'est pas Intériale, car elle n'a pas la taille nécessaire pour adresser ce marché. En revanche, nous n'avons pas envie d'avoir Axa en face de nous».

AGPM / GMPA : la création de Tého se concrétise

News Assurances Pro - 02/07/2019

- Le 25 juin dernier, l'assemblée générale de l'AGPM a « validé le projet de fusion-absorption de l'association AGPM au sein de l'association Tého », indique la mutuelle d'assurance sur son site. Il ne manque plus que le feu vert du GMPA. Ses adhérents se réuniront le 12 décembre prochain pour statuer.
- L'ambition est de créer une nouvelle association commune au 1er janvier 2020 regroupant près d'un million d'adhérents. Les associations AGPM et GMPA disparaîtront, mais le groupe AGPM conservera la conception et la gestion des contrats groupes commercialisés sous la marque Tého. Le futur bureau de Tého sera présidé par Gratien Maire, président du GMPA.

MMH devient Malakoff Humanis et adopte Engagement 2022, un ambitieux projet d'entreprise

Fil social - 01/07/2019

- Thomas Saunier, Directeur Général du groupe, a dévoilé le nom retenu pour le premier groupe d'assurances de personnes, qui perdra l'une de ses initiales pour devenir Malakoff Humanis. L'identité graphique sera proposée au vote des salariés qui auront à choisir entre deux axes.
- Fin juin était également présenté aux collaborateurs le nouveau projet d'entreprise, Engagement 2022, qui porte les quatre ambitions stratégiques et sa « raison d'être », élaborée selon une démarche participative impliquant ses équipes.
- Les quatre ambitions :

1. Être le partenaire préféré des entreprises avec l'offre la plus complète du marché, construite sur un triptyque qui associe garanties, services et accompagnement social.
2. Être un acteur engagé : acteur de l'économie sociale et solidaire, le groupe porte un engagement sociétal fort (budget annuel de 153 millions d'euros).
3. Être un groupe en transformation permanente, en investissant dans l'innovation, le digital et la data pour transformer les modes de fonctionnement internes, et proposer des parcours et une expérience client uniques (100 millions d'euros d'investissement + fonds d'investissement doté de 150 millions d'euros a été créé en 2018).
4. Être un groupe solide et performant, qui affiche plus de 6 milliards d'euros de fonds propres et un ratio de solvabilité de 306 %.

Generali fait de l'IA un levier de son plan de transformation

ZDNet - 01/07/2019

- Après le Crédit Mutuel ou Orange Bank, Generali a ouvert sa "cognitive factory" avec, comme les deux précédents, IBM pour partenaire.
- Dans un immeuble flambant neuf à Saint-Denis, près du Stade de France, une équipe pluridisciplinaire d'une quarantaine d'experts dont un tiers d'IBMers multiplie, depuis un an et demi, les projets innovants.
- Objectif : insuffler de l'intelligence artificielle et de l'automatisation des processus métiers (RPA, Robotic Process Automation) pour accélérer la digitalisation de la relation client, sécuriser le "business" et réduire les risques de fraude.

SUR NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Santé : la résiliation infra-annuelle définitivement adoptée par le Parlement

News Assurances Pro - 04/07/2019

- Le Parlement a définitivement adopté jeudi la possibilité de résilier les complémentaires santé "sans frais et à tout moment", après un an de contrat. Les nouvelles règles entreront en vigueur au plus tard au 1er décembre 2020. Actuellement, les contrats ou garanties souscrites ne sont résiliables qu'autour de leur date anniversaire.
- La ministre de la Santé Agnès Buzyn a une nouvelle fois défendu "une mesure attendue par les assurés", qui "permettra à la fois de faciliter leurs démarches et d'agir pour leur pouvoir d'achat".
- Mutuelles et institutions de prévoyance ont mis en garde contre les conséquences à prévoir sur le coût des contrats ou la démutualisation. A l'inverse, l'association de consommateurs UFC-Que Choisir a défendu le texte, estimant que le gain en pouvoir d'achat atteindrait "1,2 milliard d'euros pour l'ensemble des assurés". "L'augmentation de la concurrence permise par cette mesure devra inciter les complémentaires à diminuer les primes" indique Agnès Buzyn.

100 % santé : deux audioprothèses achetées, un iPhone offert

L'Argus de l'Assurance - 02/07/2019

- Le syndicat national des audioprothésistes demande aux pouvoirs publics de suspendre l'agrément des centres Idéal Audition à cause d'une campagne mercantile.
- Alors que la réforme du reste à charge zéro (RAC 0 ou 100 % Santé) pour l'optique et les prothèses auditives et dentaires commence tout juste à s'appliquer progressivement depuis le 1er janvier 2019, le Syndicat national des audioprothésistes (Unsaf) décerne un carton rouge aux centres Idéal Audition à cause de l'accroche de leur campagne publicitaire : « Deux appareils auditifs achetés = votre iPhone offert ».

Une publicité « mercantiliste » qui est, affirme le syndicat, « à l'exact opposé de ce pourquoi les pouvoirs publics, les complémentaires et la profession ont conclu l'accord du « 100 % santé » : faciliter l'accès à ces biens de santé que sont les aides auditives ».

Réseaux de soins : le CNPS demande une révision de la loi Le Roux

News Assurances Pro - 01/07/2019

- Le Centre National des Professions de Santé (CNPS), organisation syndicale qui regroupe des professionnels de santé libéraux, considère que le 100 % Santé rend obsolètes les réseaux de soins et demande une révision de la loi Le Roux.
- Ainsi, le CNPS demande une révision de la loi Le Roux de 2014 qui légifère les réseaux de soins. Jusqu'à présent, les audioprothésistes et dentistes portaient seuls le combat contre les réseaux. Désormais, le discours "antiréseaux" est également partagé par les représentants des médecins libéraux, pharmaciens, podologues, laboratoires de biologie et médecins biologistes réunis au sein du CNPS.
- Les professionnels de santé libéraux considèrent que le 100 % Santé a été négocié « en tenant les plateformes à l'écart, ce qui laisse clairement comprendre que celles-ci n'apportaient rien à l'efficacité économique et sociale du dispositif. La réforme du 100 % Santé sonne la fin des restes à charges « subis », grâce en particulier à l'investissement de l'assurance maladie en dentaire et en audioprothèse, rendant ainsi obsolète le système de contrainte antérieur », selon la fédération syndicale. Le CNPS demande la fin du remboursement différencié qui « dénature le principe de solidarité des mutuelles », en permettant aux assurés qui passent par le réseau de bénéficier d'un meilleur remboursement.
- Le CNPS souhaite également mettre fin à la négociation individuelle entre les plateformes et les professionnels de santé et la remplacer par un « cadre national de négociation obligatoire entre les mutuelles et les syndicats représentatifs des professions concernées ».

POUR LA CULTURE GÉNÉRALE

Automédication, qu'en pensent les Français ?

My Pharma - 03/07/2019

- L'Afipa, l'association professionnelle qui représente les industriels des produits de santé disponibles en pharmacie sans ordonnance (médicaments d'automédication, dispositifs médicaux et compléments alimentaires), a lancé avec l'institut Harris Interactive une large enquête réalisée auprès de 1 000 personnes, afin de mieux comprendre le comportement des Français en matière d'automédication.
- Interrogés sur leur définition de l'automédication, les Français ont une compréhension très large de cette pratique, englobant notamment la médecine alternative, les dispositifs médicaux et les vitamines.
- Autre enseignement de cette étude : pour 69% des Français, prendre des médicaments issus d'une ancienne prescription relève de l'automédication. Il s'agit pour l'Afipa d'un point de vigilance majeur. La promotion du bon usage doit faire l'objet d'une politique active de prévention de la part toutes les parties prenantes : autorités, professionnels de santé, associations de patients et industriels.
- Pour autant, les Français restent mesurés et sont bien conscients que l'automédication n'est réservée qu'à certaines maladies : les maux de tête (46%), l'état grippal (51%) et les maux de gorge (41%) sont les pathologies les plus courantes en automédication.
- La facilité d'accès pour 78% des sondés et de traitement pour 58% ainsi que l'efficacité des produits 57% sont les raisons principales du recours à l'automédication.

- A travers cette enquête, les Français expriment clairement un besoin d'information sur les questions d'automédication avec notamment une éducation renforcée autour des problématiques de santé (41%), la mise en place d'un site officiel sur les produits d'automédication (39%) ou de fiches conseil sur les pathologies (32%).

Le premier hôpital virtuel de France ouvrira en 2024

Pourquoi Docteur - 01/07/2019

- D'ici 2024, Saint-Quentin-en-Yvelines devrait accueillir l'hôpital du futur. Doté des dernières innovations numériques pour la formation des étudiants, il proposera une offre inédite de e-santé aux patients. Concrètement, le nouveau bâtiment accueillera trois plateformes. L'une de 2 500 m2 dédiée à la télémédecine et à l'e-santé, qui permettra de développer l'offre de soin sur le territoire. Grâce à la télémédecine, les patients pourront consulter en ophtalmologie, en pédiatrie, en cardiologie et en psychiatrie, des domaines qui manquent aujourd'hui de spécialistes.
- Une deuxième plateforme sera consacrée à l'enseignement avec de la formation, via simulation virtuelle.
- Enfin, une troisième plateforme, sera dédiée au "living lab". Ce laboratoire permettra aux professionnels de santé, aux industriels, aux start-up et aux entrepreneurs de se rencontrer pour créer des projets autour de l'e-santé et de la santé.